- L.151-23 - Alignement arbres à protéger
- L.151-19 - Bâti à protéger
- L.151-19 - Petit patrimoine à protéger
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace Boisé Classé
- Bâtiment dont le changement de destination est autorisé sous conditions
- Bois
- Emplacement réservé

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Extension de l'école	Commune	855 m²
2	Création d'une liaison douce	Commune	3335 m²
3	Extension du cimetière	Commune	2 400 m²
4	Création d'une voie d'accès	Commune	445 m²
5	Création d'une voie d'accès	Commune	50 m²

PLU

COMMUNE DE THILOUZE (37)

Elaboration

4.b

RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE

LE BOURG

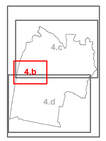

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2016 arrêtant le projet de PLU.

Le Maire,
Eric LOIZON

urban ism
9, rue du Picard
37140 BOURGUEIL
Tel: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16
Mél: contact@urban-ism.fr

ECHELLE:
1:2 000

SOURCE :
DGI – Cadastre
Droits réservés – 2014